

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 46 (1905), p. 319-320

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1905__46__319_0

© Société de statistique de Paris, 1905, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

VI CONCOURS

1° PRIX COSTE

CONCOURS 1904-1905

NOTE EXPLICATIVE

M. Adolphe Coste, ancien président de la Société, décédé le 17 octobre 1901, lui a fait un legs important, en exprimant le désir que les arrérages en fussent consacrés, dans la mesure du possible, à la publication périodique d'une évaluation détaillée de la fortune publique et privée de la France.

Un concours a été ouvert à cet effet en 1904 et sera clos à la fin de 1905.

Un prix de 3 000 fr., qui portera le nom de **Prix Coste**, sera décerné à l'auteur du meilleur mémoire sur le sujet suivant : *Quelles sont les meilleures méthodes d'évaluation de la fortune de la France (fortune publique et fortune privée; capitaux et revenus) ?*

Le candidat aura à discuter les sources d'information et à proposer des cadres statistiques. Il pourra faire application de ses conclusions à une branche particulière de la richesse ou à une région déterminée.

Les mémoires des concurrents devront être adressés, **avant le 31 décembre 1905**, à M. Fléchet, secrétaire général de la Société, 8, rue Garancière. Ils devront être transmis directement ou sous pli recommandé renfermant : 1° le mémoire lui-même, *non signé*, mais portant *une devise*; 2° une lettre cachetée renfermant l'avis d'envoi *signé du nom avec l'adresse* du concurrent, mais portant sur l'enveloppe, d'une manière visible, la même devise que sur le mémoire.

La lettre cachetée ne sera ouverte que sur la demande du concurrent. Les mémoires, manuscrits ou inédits, devront être écrits en français, quelle que soit leur provenance. Ils deviendront la propriété de la Société.

S'adresser, pour tous renseignements, au Secrétaire général de la Société, M. Fléchet, 8, rue Garancière, visible chez lui le mardi de 1 heure et demie à 5 heures.

2° CENTENAIRE DE LE PLAY

L'année 1906 est pour l'école de la paix sociale une date mémorable : c'est le **Centenaire de Le Play**. Ce sera aussi le cinquantenaire de la Société d'économie sociale; en même temps sera accomplie la vingt-cinquième année de *La Réforme sociale*, et se tiendra le vingt-cinquième congrès annuel des sociétés fondées par Le Play. La réunion annuelle de 1906 devra donc avoir un caractère particulier et un programme spécial. Le conseil de la Société d'économie, associé aux correspondants régionaux des unions de la Paix sociale, s'occupera prochainement de préparer cette session extraordinaire. Des maintenant, il constitue un **Prix de 1 000 fr.** pour le concours suivant :

ÉLOGE DE LE PLAY.

Il ne s'agit ni d'un éloge purement académique, ni d'une étude approfondie de l'œuvre de Le Play. Les concurrents sont invités à préciser sa méthode et à mettre en lumière l'importance de ses idées dans leurs rapports avec les transformations économiques et sociales de notre temps. Les mémoires devront être assez courts pour ne pas dépasser l'étendue d'un petit volume imprimé de 150 pages in-12.

La Société se réserve le droit : 1° d'imprimer à ses frais, en tout ou en partie, le travail qui aura obtenu le prix; 2° de publier quelques extraits des mémoires qui n'auront pas été couronnés.

Les mémoires devront être déposés, **au plus tard le 30 avril 1906**, au secrétariat de la Société d'économie sociale, 51, rue de Seine, à Paris. Le prix sera décerné en juin, au cours de la réunion annuelle.

Les mémoires, très lisiblement écrits en français, devront ne porter aucun nom, mais une devise reproduite sur une enveloppe cachetée contenant le nom de l'auteur. L'enveloppe correspondant au mémoire couronné sera seule ouverte.